

## Résumé

---

Ce rapport est le troisième que *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*, cette fois en collaboration avec l'organisation anglaise *Rights and Accountability in Development* (RAID), publient sur les activités de Glencore en République démocratique du Congo (RDC)<sup>1</sup>. Il repose sur un travail d'enquête qui a duré plus d'un an et demi. Pour récolter des informations de terrain, une collaboration étroite a été menée avec des organisations non gouvernementales congolaises<sup>2</sup> et avec des observateurs locaux, basés à Kolwezi, qui ont rédigé chaque mois un rapport. Deux missions internationales ont également eu lieu en octobre 2013 et mars 2014. Au final, les informations publiées dans ce rapport sont fondées sur des études de documents, des analyses de terrain et des centaines d'entretiens menés avec des représentant-e-s de l'administration congolaise (au niveau national et provincial), des représentant-e-s d'organisations non gouvernementales, des chefs coutumiers et des habitant-e-s des cités et des villages situés près des mines de Glencore.

Tout au long de cette enquête, RAID, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* ont aussi eu des contacts réguliers avec Glencore. Du 7 au 11 octobre 2013, une équipe de chercheurs-euses a pu visiter les mines et usines de Glencore en RDC. Les chercheurs ont pu mener des entretiens ciblés avec des représentant-e-s des deux filiales Kamoto Copper Company (KCC) et Mutanda Mining (MUMI) sur les thèmes de l'environnement, des droits humains, des communautés et de la fiscalité. Début mai, Glencore a également reçu les conclusions principales de notre enquête et a pu prendre position par écrit sur celles-ci. Les réponses de la firme ont été prises en compte dans ce rapport.

Nous sommes reconnaissants à Glencore, particulièrement aux responsables de la RSE (Responsabilité sociale et environnementale) basés en Suisse et en RDC, de nous avoir offert un accès inédit à leur site et mines et d'avoir organisé des entretiens avec la direction de leurs filiales en RDC. Nos conclusions diffèrent souvent de celles de Glencore, mais nous espérons que nos recommandations aideront la firme à traduire ses politiques en changements concrets sur le terrain.

---

<sup>1</sup> Chantal Peyer et François Mercier: «Glencore en République démocratique du Congo: le profit au détriment des droits humains et de l'environnement», *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*, 2012.

<sup>2</sup> Action contre l'impunité et pour les droits humains (ACIDH) et la Commission épiscopale pour les ressources naturelles (CERN).

## 1. Introduction

### **La Rép. dém. du Congo: un investissement stratégique pour Glencore**

Glencore est un géant des matières premières présent dans plus de 50 pays. L'an dernier, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de **239,7 milliards de dollars**. Les hauts dirigeants de Glencore en sont aussi actionnaires, ce qui a permis au PDG Ivan Glasenberg de toucher, en plus de son salaire, 182 millions de dollars de dividendes hors taxes en 2013 malgré les pertes causées par la fusion avec Xstrata.

Depuis sa création en 1992, Glencore a une histoire controversée. Et aujourd'hui encore, que ce soit aux Philippines, en Colombie, en Zambie ou en RDC, les scandales ne cessent pas. Glencore y répond depuis 2013 par une offensive de charme: la société invite ONG, politicien-ne-s, autorités et population suisses pour parler du bien-fondé de ses affaires et dénigrer les "mythes" que l'on raconte – selon elle – sur Glencore.

Le chiffre d'affaires de Glencore représente plus de 30 fois le budget de l'Etat de la RDC, un pays scandaleusement pauvre malgré la richesse de ses matières premières. En RDC, Glencore contrôle deux complexes miniers dont elle achète toute la production: KCC et MUMI. Ceux-ci ont une importance stratégique: ils fournissent 19% de la production de cuivre et 82% de la production de cobalt de Glencore, tout en affichant un taux de croissance supérieur à 50% l'an dernier. La RDC permet à Glencore de couvrir environ un cinquième de la production mondiale de cobalt, un produit essentiel pour nos appareils électroniques.

### **2. La responsabilité sociale de Glencore: quelques progrès au niveau des politiques**

Depuis sa fusion avec Xstrata, la société s'est engagée dans un long processus de développement et de déploiement de ses principes pour le groupe. Pendant l'année 2013, Glencore a rédigé des principes en matière de gestion environnementale, en matière d'engagement des parties intéressées et des collectivités et en matière de droits humains. Glencore a promis de respecter les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En mai 2014, Glencore a rejoint le Conseil international des mines et métaux (ICMM), lequel vise à améliorer les résultats du point de vue du développement durable dans l'industrie des mines et des métaux.

Les principaux objectifs de développement durable de Glencore pour 2013 visent notamment zéro décès dans l'exercice de ses activités, le soutien de programmes communautaires de santé dans des domaines tels que le VIH/sida et le paludisme, l'affectation de 1% des bénéfices du groupe à des activités d'investissement dans la communauté ainsi que la prévention des incidents environnementaux majeurs. Mais la plupart des objectifs sont axés sur les processus. Les autres buts sont difficilement mesurables, trop généraux pour être vérifiés ou significatifs. La principale exception est l'information sur l'objectif zéro décès: 26 décès ont été signalés en 2013. Malgré le défi sérieux que les activités minières artisanales et à petite échelle représentent dans certains pays, dont la RDC, il semble qu'aucune stratégie globale n'ait été développée ni aucun objectif défini.

Au cours de notre visite à KCC et MUMI, le personnel semblait quelque peu sur la défensive. Les employé-e-s voulaient faire apparaître l'impact des activités de la société non pas à la lumière des résultats actuels, mais plutôt comme un «travail en cours», faisant l'objet d'améliorations dans un contexte difficile et complexe.

Nul doute que Glencore a fait de grands progrès dans l'intégration de nombreuses normes internationales pertinentes en vigueur dans ses principes, mais des questions demeurent quant à sa capacité et à sa détermination à traduire celles-ci en actions efficaces dans ses activités courantes.

### 3. Les enjeux environnementaux

#### Gestion des effluents miniers: promesses non tenues à Luilu

Dans l'étude publiée en 2012, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* avaient révélé que les effluents de l'usine hydro-métallurgique de KCC étaient rejetés sans aucun traitement dans la rivière Luilu. Le pH (mesure de l'acidité) de 1.9, mais aussi les taux de cuivre, de cobalt ou de plomb dépassaient largement les normes environnementales internationales et congolaises en vigueur. En avril 2012, la firme avait reconnu les faits et affirmé avoir complètement résolu le problème: «Glencore a travaillé sur un projet d'ingénierie complexe – comprenant 4'500 mètres de tuyauterie et plus de 30 pompes spéciales – pour résoudre ce problème [...]. Ce travail a été complété ou achevé au cours des dernières semaines et tous les effluents sont maintenant déversés dans un bassin de décantation<sup>3</sup>».

Picture as of 10 April where effluent previously entered the river



Photo envoyée par Glencore en avril 2012 indiquant que les effluents ne se déversaient plus dans la rivière Luilu, via le canal Albert.

Ces affirmations diffèrent cependant de ce que nous avons découvert en octobre 2013, à savoir que des rejets de l'usine de Luilu continuent d'être déversés dans la rivière Luilu, simplement plus en amont. Nous avons constaté que le canal Albert a été détourné: il fait désormais un coude à mi-chemin avant de se déverser plus en amont dans la rivière Luilu.



1. Rejets de l'usine de KCC (octobre 2013)

2. Coude du canal Albert, là où il a été détourné (oct. 2013)

Nous avons effectué des prélèvements de ces effluents<sup>4</sup>. Les analyses en laboratoire révèlent que:

- Le niveau de pH, qui se situe entre 5,2 et 6,14, s'est nettement amélioré depuis avril 2012. L'acidité demeure cependant élevée.
- Les concentrations de cuivre et de cobalt restent extrêmement élevées. Pour le cuivre, les résultats des prélèvements sont jusqu'à six fois (9,927 mg/l) plus élevés que les seuils fixés dans le code minier congolais pour les effluents. Ils dépassent également les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) relatives à la qualité de l'eau potable. Pour le cobalt, les résultats sont jusqu'à cinquante-trois fois (53,59 mg/l) supérieurs aux seuils de l'OMS.

Glencore continue donc de polluer la rivière Luilu et de dépasser les normes environnementales en vigueur. Interrogée à ce sujet, la firme répond qu'elle procède à un suivi régulier de la situation et n'a pas constaté de pollution. Elle explique également avoir mis en place des systèmes de neutralisation de l'acide depuis 2012. Elle affirme enfin que: «KCC n'est pas la seule exploitante dans le secteur et ne peut assumer la responsabilité de tous les rejets pouvant résulter des activités des autres sociétés.» Pour *Pain pour le prochain*, *Action de Carême* et RAID, il ne fait cependant aucun doute que la source de pollution documentée ci-dessus provient des usines de KCC: les images satellites le confirment.

### **MUMI: une concession dans une réserve de chasse**

L'autre enjeu environnemental de Glencore en RDC concerne la réserve de chasse de Basse-Kando. En République démocratique du Congo, les réserves de chasse ont été créées pour protéger des espèces animales. Toute nouvelle activité humaine y est interdite, comme le souligne le code minier, à l'article 3: «Il ne peut être octroyé des droits miniers ou de carrières dans une zone protégée, ni y être érigé une zone d'exploitation artisanale». Etant donné que la Basse Kando est une réserve de chasse et que la concession 662 de MUMI se trouve au milieu de la cette réserve, cette concession n'aurait pas dû être attribuée. Et MUMI enfreint la loi congolaise. Interrogée à ce sujet, Glencore répond que la responsabilité de cette situation incombe au cadastre minier et au ministère des mines qui ont attribué les licences: «Nous réfutons l'affirmation selon laquelle il y aurait eu exploitation d'ambiguïtés dans la loi sur les mines. Le code minier indique très clairement que le cadastre minier accorde toutes les licences d'exploitation minière en conformité avec les lois du pays, y

---

<sup>4</sup> Six échantillons ont été prélevés dans des flacons en polystyrène à chaque lieu d'analyse. Ils ont été analysés au Laboratoire de toxicologie industrielle et de médecine du travail des Cliniques universitaires Saint-Luc de l'Université catholique de Louvain, Belgique.

compris le code minier. En outre, nos activités relèvent de la direction du Ministère des mines».

Aux yeux de RAID, *Action de Carême et Pain pour le prochain*, la situation est plus complexe. Les responsables de MUMI savent depuis longtemps qu'ils sont dans une réserve de chasse et n'ont rien fait pour clarifier la situation. Au contraire, ils ont profité des incohérences du gouvernement congolais pour s'installer durablement et ont refusé le dialogue avec les acteurs chargés de la protection du site, notamment l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). En 2006 déjà, la régisseuse du domaine de Basse-Kando avait écrit à Bazano – premier propriétaire de la concession et partenaire commercial de Glencore dans MUMI – pour dénoncer une infraction aux lois congolaises sur les aires protégées<sup>5</sup>. Mais ni Bazano, ni Glencore plus tard, n'ont pris contact avec l'ICCN pour tenter de clarifier la situation. En 2009, même scénario: invitée par l'ICCN à prendre part à une réunion à Lubumbashi en vue d'initier une concertation pour régler le statut de la Basse-Kando, MUMI n'a pas répondu et ne s'est pas déplacée: «C'est une entreprise très têtue», explique le responsable de l'ICCN pour le Katanga. «Les autres firmes dialoguent, mais MUMI a toujours refusé de parler avec l'ICCN<sup>6</sup>».

#### **4. Sécurité et droits humains<sup>7</sup>: nouvelles politiques, vieux problèmes**

Glencore s'est engagée à respecter les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et elle a demandé son admission aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne. La concession tentaculaire de KCC représente des défis énormes en matière de sécurité, car elle est entourée par les communes de Liulu, Musonoï et Kapata, dans lesquelles les niveaux de chômage et de pauvreté sont élevés. Un grand nombre des jeunes hommes qui y vivent travaillent dans l'exploitation minière artisanale. Chez KCC, la sécurité est aux mains d'une équipe interne de sécurité, un certain nombre de sociétés de sécurité privées (la principale étant G4S) et la police congolaise. De façon controversée, des militaires congolais sont également déployés à l'intérieur du périmètre de l'autre filiale de Glencore, MUMI. La police des mines déployée pour protéger le site de KCC fait souvent recourt à une force disproportionnée lorsqu'il s'agit d'empêcher les intrusions de mineurs artisanaux dans ses concessions. A plusieurs reprises au cours des 18 derniers mois, la police des mines a tiré à balles réelles en poursuivant des mineurs artisanaux sur le site de KCC, faisant des morts et des blessés graves. Le rapport examine en détail un certain nombre de ces cas<sup>8</sup>. La mort violente d'Eric Mutombo Kasuyi, le 15 février 2014 sur le site de KCC, remet en question non seulement l'approche de Glencore à l'égard de la sécurité et des droits humains, mais aussi sa volonté de s'assurer que ces incidents font l'objet d'une enquête approfondie.

Glencore affirme n'avoir aucun contrôle sur la police des mines de la RDC, mais celle-ci est à la solde de la firme et fournit des prestations de sécurité sur les sites de KCC<sup>9</sup>. Ses activités semblent dirigées par le Département de la sécurité de KCC. Le fait que, selon de nombreux rapports, la police des mines soit susceptible d'accepter des pots-de-vin et est indisciplinée

<sup>5</sup> Lettre de l'Institut national de conservation, parc national de l'Upemba et réserve et domaine de Kando au responsable du groupe Bazano, 27 septembre 2006.

<sup>6</sup> Entretien du 12 mars 2014.

<sup>7</sup> Les références et réponses de Glencore se trouvent dans le rapport principal.

<sup>8</sup> Voir annexe «Incidents chez KCC et MUMI 2013-2014».

<sup>9</sup> Réponse de Glencore du 21 mai 2014: «KCC n'a aucun contrôle ni juridiction sur la police des mines de la RDC et n'est pas en mesure de commenter ses actions.»

démontre la nécessité urgente d'une surveillance accrue. Glencore paraît avoir adopté une réponse de type militaire pour ce qui est en fin de compte un problème social complexe. Cela ne peut qu'augmenter le risque de nouvelles violations des droits humains. Une source majeure de friction entre KCC et les collectivités voisines est la fermeture de la seule route (construite par la Gécamines) reliant les communes de Kapata et Lulu. Emprunter cette route peut valoir une arrestation pour intrusion (circulation illicite).

Tilwezembe fait toujours partie de la concession de KCC. Nos investigations<sup>10</sup> démontrent que, bien qu'il y ait moins de mineurs artisanaux que par le passé, Tilwezembe reste sous le contrôle des mêmes coopératives de petits négociants et exploitants locaux qui, selon la BBC et les ONG, se seraient rendues coupables de violations des droits humains<sup>11</sup>. A la question de savoir si elle avait entrepris une démarche pour répondre à ces allégations, Glencore a déclaré: «KCC continue de collaborer avec le gouvernement de la RDC pour une résolution pacifique de cette question»<sup>12</sup>. Les mineurs artisanaux interrogés en mai 2014 prétendent subir encore des abus de la part des "mobiles" – de jeunes mineurs sélectionnés pour travailler comme agents de sécurité – et de la police des mines. Ils affirment être victimes de sévices de la part des «mobiles», de détention dans de vieux conteneurs sur le site, ainsi que d'arrestations et d'amendes arbitraires par la police des mines.<sup>13</sup>

On constate des manquements répétés de la part des autorités de Kolwezi à enquêter sur les morts violentes ou suspectes de mineurs artisanaux<sup>14</sup>. On ne peut imputer à Glencore et à ses filiales la responsabilité directe de toutes les violations des droits humains passées en revue dans le rapport. Toutefois, l'acceptation passive des procédures irrégulières des autorités de la RDC n'est pas compatible avec les Principes directeurs des Nations Unies. Glencore continue de compter sur la police congolaise comme partie intégrante de son système de sécurité. Selon les Principes volontaires, les agents de sécurité ne doivent recourir à la force que lorsque cela est strictement nécessaire et de manière proportionnelle à la menace. Le recours à la force létale n'est possible que pour protéger la vie et seulement en dernier recours<sup>15</sup>.

Des incidents violents sont susceptibles de se reproduire d'ici à ce que Glencore améliore ses relations avec les communautés locales et mette en place une stratégie de sécurité conforme aux normes internationales<sup>16</sup>. Glencore devrait se demander si ses efforts pour protéger la

---

<sup>10</sup> Entretiens à Tilwezembe du 24 mai 2014.

<sup>11</sup> Pain pour le prochain et Action de Carême suisse, «Glencore en République Démocratique du Congo: le profit au détriment des droits humains et de l'environnement», avril 2012, pp. 13 et 19. Emission Panorama de la BBC «*Billionaires behaving badly?*» («Les milliardaires se comportent-ils mal?»), 16 avril 2013, Amnesty International «Pertes et profits» 2013, pp. 9-15.

<sup>12</sup> Réponse de Glencore du 21 mai 2014.

<sup>13</sup> Entretiens à Tilwezembe du 24 mai 2014.

<sup>14</sup> Rapport du Bureau conjoint des droits de l'homme des Nations Unies sur la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales commises pendant la période électorale en République démocratique du Congo ainsi que sur les mesures prises par les autorités congolaises en réponse à ces violations, octobre 2011 - novembre 2013.

<sup>15</sup> En vertu des Principes volontaires, les entreprises devraient promouvoir le respect des principes internationaux en vigueur concernant l'application des lois, notamment le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois et les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu.

<sup>16</sup> Le Commentaire du Principe directeur 13 stipule: «Aux fins des Principes directeurs, on entend par «activités» de l'entreprise ce qu'elle fait comme ce qu'elle omet de faire et par "relations commerciales" les relations avec

société et/ou son personnel de réclamations éventuelles et de publicité négative ne nuisent pas, dans les faits, à l'intégrité de l'appareil judiciaire de la RDC<sup>17</sup>.

## 5. Glencore et les communautés

### Une approche descendante qui manque de transparence

L'approche de Glencore en termes de participation des communautés et de mécanismes de plaintes ne répond pas, selon nos analyses, aux standards internationaux, notamment les «Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme<sup>18</sup>» et aux «Normes de la société financière internationale sur la durabilité environnementale et sociale<sup>19</sup>».

Glencore a effectué des études d'impacts environnementales et sociales (EIES) pour ses deux filiales KCC et MUMI, respectivement en 2009 et 2008. La firme a également initié un processus de mise à jour de ses EIES en 2013. Pour consulter les communautés locales, les deux filiales ont travaillé avec le cabinet SRK Consulting. Nous avons demandé à Glencore la liste des représentant-e-s des communautés qui ont participé au processus, mais elle a refusé de nous les transmettre. Nous avons donc dû enquêter en interrogeant plusieurs dizaines d'habitant-e-s dans les principales communes et villages situés près des concessions. Résultat: personne n'avait entendu parler du processus d'élaboration des EIES de KCC et MUMI, personne n'avait vu de panneaux ni de lettre invitant à y prendre part et personne ne savait qui, dans leur communauté, y aurait participé. Même constat, ou presque, auprès des organisations non gouvernementales de Kolwezi: une seule a été invitée à la consultation pour l'EIES de KCC. Au final, il semble donc que les acteurs les plus affectés par les activités de KCC et MUMI ne soient pas invités à donner leur point de vue aux firmes, ce qui est contraire à la loi congolaise (règlement minier, article 451).

Des lacunes existent également quant à la transparence, puisque la firme, – contrairement à d'autres entreprises du secteur – refuse de rendre publiques ses EIES. Et jusqu'à ce jour, les communautés concernées n'ont même pas reçu un résumé des EIES, alors que la loi congolaise l'exige (règlement minier article 451).

Pour ce qui est des mécanismes de plaintes et de requêtes, KCC et MUMI ont engagé de nouvelles personnes pour étoffer leur département de responsabilité sociale, mais celles-ci n'ont pas encore réussi à élaborer des procédures accessibles et transparentes avec les communautés.

Pour *Pain pour le prochain*, RAID et *Action de Carême*, Glencore devrait diffuser des informations publiques – via les journaux, la radio, des panneaux d'affichage – pour inviter les populations touchées à ses consultations pour les EIES. La firme devrait également publier ses études complètes sur son site web, avec un résumé en langue locale. Elle devrait, enfin,

---

ses partenaires commerciaux, les entités de sa chaîne de valeur, et toute autre entité non étatique ou étatique directement liée à ses activités, ses produits ou ses services commerciaux.»

<sup>17</sup> Selon le Principe directeur 11 de l'ONU, les entreprises doivent éviter de prendre des mesures risquant d'affaiblir l'intégrité des processus judiciaires.

<sup>18</sup> Voir le rapport de John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises. Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies, A/HRC/17/31, 23 mars 2011. Voir Principes directeurs des Nations Unies 18, 20 et 31.

<sup>19</sup> Critères de performance de la Société financière internationale concernant la durabilité sociale et environnementale. (CP 1 § 25-36): Evaluation et gestion des risques environnementaux et sociaux 2012.

afficher le nom des agents de liaison dans les villages afin que les habitant-e-s sachent à qui et où s'adresser pour leurs requêtes.

### **Des budgets importants, mais des priorités qui profitent peu aux communautés**

L'analyse des budgets fait ressortir que les investissements réalisés par Glencore profitent seulement de façon marginale aux communautés qui vivent près de ses concessions. Sur 16,7 millions de dollars américains dépensés en 2011 à titre de dépenses sociales, pas loin de 15 millions ont été investis dans de grands projets d'infrastructures – construction de routes ou de ponts, rénovation de l'aéroport de Kolwezi – qui bénéficient directement aux filiales de Glencore. En 2012, la situation était très similaire. Le sentiment qui prédomine dès lors dans les communautés est que l'entreprise ne se préoccupe pas d'elles: «Les firmes ne répondent jamais aux besoins des communautés et de leur développement», explique un habitant de la cité de Luilu. «Quand les sociétés minières construisent des routes, de quelles routes s'agit-il? De celles qui leur profitent.»

### **L'absence d'une approche basée sur les droits**

Le problème central du travail communautaire de Glencore en RDC est l'absence d'une approche basée sur les droits. Ce problème est visible notamment dans trois domaines:

*a. Le droit à l'eau:* A Luilu, l'eau de la rivière a été polluée depuis dix ans par KCC. La firme nuit donc au droit à l'eau des habitant-e-s de la commune. A l'époque de la Gécamines, elle compensait cet état de fait en entretenant une pompe électrique et un système de canalisation, qui apportait de l'eau potable dans les différents quartiers. Ces installations ont cependant été endommagées en 2007 et le nouveau propriétaire de KCC – Glencore – refuse de considérer que fournir de l'eau à Luilu relève de sa responsabilité. La firme suisse renvoie à la REGIDESO, la régie nationale de distribution de l'eau: «Conformément à la réglementation de la RDC, l'approvisionnement en eau et sa livraison sont de la responsabilité de l'État et sont gérés par les entités étatiques REGIDESO et SNEL». Résultat: depuis 2007, les habitant-e-s de la commune utilisent l'eau insalubre de petits puits artisanaux qu'ils creusent dans leurs jardins, et les maladies – notamment urinaires – prolifèrent. Pour *Pain pour le prochain*, RAID et *Action de Carême*, l'accès à l'eau dans les communes de Musonoï et de Luilu relève de la responsabilité de Glencore: la firme devrait en faire une priorité de ses budgets communautaires.

*b. Le droit à un revenu:* Les villages de Kapaso, Riando, Kando et Kisenda sont extrêmement pauvres. Ils ne figurent sur aucune carte, dans aucun recensement, sur aucun plan de développement officiel. Dans ces villages, les principales sources de revenus sont l'agriculture (culture de maïs ou de manioc), la vente de bois brûlé, l'élevage et la pêche. Pour vendre ces produits, les villageois doivent se rendre sur la route principale, la nationale n° 1, qui relie Likasi à Kolwezi et sur laquelle circulent chaque jour des milliers de camions et de voitures. Il y a trois ans, MUMI a cependant fermé la route qui reliait directement ces villages à la nationale n° 1. Du coup, au lieu de parcourir cinq kilomètres à vélo ou à pied, les villageois-e-s doivent franchir quinze kilomètres pour aller vendre leurs produits. Ce détour constitue un handicap énorme: les villageois-e-s sont encore plus isolés, encore plus pauvres. Et vendre la production de maïs ou de manioc devient pratiquement impossible. De l'autre côté de la route nationale, vers les villages de Mwazaminda, Kasala, Kababela, Kalala, Kiave, Kabatanda et Mushita, la situation est identique: une autre route cruciale pour la vie des villageois-e-s a été fermée sans consultation.

Ces décisions sont contraires à toutes les bonnes pratiques internationales, sur la forme comme sur le fond. Pour *Action de Carême*, RAID et *Pain pour le prochain*, Glencore aurait dû consulter les populations et évaluer l'impact négatif de ses décisions avant de fermer les routes. La firme devrait également mettre en place des mesures compensatoires, par exemple la construction d'une autre route vers Mwazaminda et la mise en place d'un service de bus vers Kando.

*c. Droit au logement: plans secrets pour le déplacement des habitants de Musonoï*

Glencore affirme s'être engagée à veiller à ce que KCC respecte les Critères de performance de la Société Financière Internationale (SFI) concernant le déplacement des habitants de Musonoï. Mais KCC a omis de consulter la communauté concernée et ne lui a donné aucune information sur ses plans de déplacement. Cela enfreint les Principes directeurs des Nations Unies<sup>20</sup>.

Musonoï est une cité en déclin et défavorisée de Kolwezi. Les habitations, en particulier les plus proches de la mine à ciel ouvert T17, sont dans un état de délabrement extrême: les murs ont des fissures béantes à cause du dynamitage. Une des raisons de la réticence de la firme à dépenser de l'argent pour la réhabilitation de la structure des bâtiments, la construction d'écoles ou l'amélioration de l'infrastructure locale à Musonoï est peut-être due au fait que le déplacement de la plupart – sinon de la totalité – des habitant-e-s a longtemps été considéré comme inévitable, comme l'indiquent clairement des rapports techniques en 2006<sup>21</sup> et 2009. En mars 2009<sup>22</sup>, Katanga Mining Ltd. (KML), le groupe auquel appartient KCC, a alloué 58 millions de dollars au déplacement du village de Musonoï. Un plan d'action pour la réinstallation a aussi été préparé, mais brusquement interrompu en septembre 2009. KML a annoncé l'accélération de son projet de développement en vue d'augmenter la production. KML a coupé dans les fonds alloués au déplacement du village de Musonoï, affirmant «évaluer le potentiel d'exploitation du gisement souterrain de Kamoto Est depuis le sous-sol»<sup>23</sup>. Mais Glencore a omis de préciser que les travaux sur la mine T17 allaient accélérer et impliqueraient du dynamitage. Il est difficile de considérer la négligence globale dont Musonoï fait l'objet, la suspension du programme de déplacement et le mépris vis-à-vis du niveau de vie de sa population comme ne faisant pas partie de la logique de réduction des coûts de Glencore. Ce fut le cas en 2009 et cela reste vrai en 2014. De toute évidence, pour leur santé et leur sécurité, il aurait fallu déplacer les populations vivant le plus près de la fosse avant le début du dynamitage et du forage à la mine T17. Glencore continue de donner des réponses évasives ou ambiguës à nos questions quant à ses plans pour Musonoï. La société a mandaté RePlan, agence internationale spécialisée dans le déplacement, afin de surveiller tous les impacts sur la communauté de Musonoï<sup>24</sup>. Glencore est tenue d'informer la communauté concernée de ses projets. Le Chef de quartier de Musonoï nous a dit que KCC lui avait demandé de garder cette information pour lui, car «c'est un secret: si les gens en savent trop, cela provoquera des tensions et ils pourraient faire des histoires».<sup>25</sup>

<sup>20</sup> Principes directeurs de l'ONU 11 et 15 (b).

<sup>21</sup> Rapport technique de SRK Consulting du 26 juin 2006, Global Enterprises Corporate Limited, p. 247.

<sup>22</sup> SRK Consulting, Rapport technique indépendant sur les biens matériels de Katanga Mining Limited, province du Katanga Province, République Démocratique du Congo (RDC), 17 mars 2009; pp. 185-186.

<sup>23</sup> Bloomberg, «Le Katanga annonce un plan de développement accéléré», 9.8.2009, <http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=newsarchive&sid=aTkEDGdU8HVQ>.

<sup>24</sup> Lettre d'Anna Krutikov, GlencoreXstrata, 31 janvier 2014.

<sup>25</sup> Entretien avec le Chef de quartier de Musonoï, 10 mars 2014.

## **6. Fiscalité: importants transferts de bénéfiques dans des paradis fiscaux**

KCC fait partie du groupe KML, contrôlé par Glencore. Malgré une forte croissance, KCC affiche systématiquement des **résultats déficitaires depuis 2008** et ses fonds propres (négatifs) sont à presque -2 milliards de dollars. Dans une telle situation, l'entreprise devrait être dissoute ou recapitalisée.

En fait, les fortes pertes s'expliquent principalement par d'importants paiements d'intérêts à cinq sociétés mères, toutes enregistrées dans des paradis fiscaux et auprès desquelles KCC s'endette de plus en plus. Lorsque l'on regarde les résultats consolidés du groupe KML, on voit pourtant que ses opérations minières en RDC sont quasiment **rentables depuis 2010**. Pour l'Etat congolais, KCC affiche des pertes systématiques, alors que pour les investisseurs-euses, le groupe KML fait d'importants bénéfiques.

Cette pratique n'est pas illégale en soi, mais elle permet à KCC d'éviter de payer l'impôt sur le bénéfice (30%) et de verser des dividendes à l'Etat congolais, qui possède 25% de KCC. Selon les résultats de KML, la société aurait dû payer à l'Etat congolais **153,7 millions de dollars** de plus depuis 2009. En comparaison, l'aide suisse au développement en faveur de la RDC pendant la même période s'est élevée à **58 millions de dollars** seulement.

Les réalisations sociales de Glencore en RDC ne doivent pas masquer le fait que la firme poursuit une stratégie agressive d'optimisation fiscale. L'évitement de l'impôt aggrave la pauvreté en Afrique. Pour faire cesser ces pratiques, *Action de Carême, Pain pour le prochain* et RAID demandent l'instauration, à l'échelle internationale, d'une obligation pour les sociétés de **publier leurs comptes pays par pays** (*country-by-country reporting*).

### **Grande opacité dans les paiements de taxes et d'impôts malgré l'ITIE**

Même si nous n'avons pas de preuves absolues que les impôts payés par KCC et MUMI sont incorrects, il y a énormément de divergences et d'opacité dans les informations disponibles. Les montants que KCC déclare avoir versés à l'Etat au titre de l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) ne correspondent pas à nos estimations des montants dus selon la production ou aux montants qui figurent dans les comptes de KCC.

Il n'est pas rare que les sociétés minières en RDC cherchent à exagérer leurs frais et investissements afin de minorer l'assiette fiscale. Il faut noter que les filiales de Glencore ont eu plusieurs contentieux avec les autorités fiscales: KCC a payé **44 millions de dollars** d'amendes et pénalités fiscales sur les cinq dernières années et MUMI a été mise en demeure, en octobre 2013, de payer **41,2 millions de dollars** de droits dus et d'amendes.

Pour déterminer si les taxes payées sont correctes et si des postes comptables ne sont pas sur- ou sous-estimés, *Action de Carême, Pain pour le Prochain* et RAID demandent la mise en place d'un **audit** sur les filiales de Glencore ainsi que d'autres entreprises minières.

### **Ventes douteuses de concessions minières au profit d'un ami du Président**

En 2011, des parts sociales de MUMI appartenant à la société étatique Gécamines ont été vendues à un prix largement sous-estimé au groupe de l'homme d'affaires israélien Dan Gertler. L'Etat congolais aurait perdu près de **630 millions de dollars** dans ces transactions. Entre 2012 et 2013, les mêmes parts ont été revendues à Glencore à un «prix de marché» plusieurs fois supérieur au prix payé à l'origine. Fait étonnant: Glencore avait la possibilité de faire une offre concurrentielle pour ces parts en 2011, mais la société y a renoncé. Dan

Gertler, un proche du Président congolais Joseph Kabila, est impliqué dans plusieurs autres scandales et ventes secrètes de la Gécamines à des sociétés extraterritoriales.

En 2013, des négociations ont eu lieu pour la vente de parts sociales de la Gécamines dans KCC à Dan Gertler, dans des conditions secrètes rappelant beaucoup celles des transactions précédentes. Ici aussi, Glencore aurait eu la possibilité de faire une offre à la Gécamines. Glencore s'est abstenue de tout commentaire. D'après nos informations, la vente des parts est suspendue, mais d'autres transactions non révélées publiquement ont eu lieu entre KCC et la Gécamines concernant des gisements.

*Action de Carême, Pain pour le Prochain* et RAID demandent davantage de transparence et le respect des accords de bonne gouvernance passés avec les institutions internationales.

Lausanne, Lucerne, Berne, Londres, le 17 juin 2014